



## **POLITIQUE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT**

### **1. Énoncé de politique**

Le CN s'est engagé à bâtir un avenir durable en exerçant ses activités de façon à avoir un impact minimal sur l'environnement et en offrant des services de transport plus propres et plus durables à ses clients. Nous mettons l'accent sur l'amélioration continue, en veillant à ce que le leadership et la performance en matière d'environnement soient fermement ancrés dans la culture du CN, et à nous conformer aux exigences légales et réglementaires applicables.

### **2. Domaine d'application**

La présente politique s'applique à tous les membres du personnel et entrepreneurs qui fournissent des services au CN ou en son nom (collectivement appelés « personnel du CN »). Il est attendu du personnel du CN qu'il agisse conformément à cette politique lorsqu'il effectue des travaux pour le CN dans l'ensemble de son réseau ferroviaire, de ses terrains, de ses installations et de ses activités commerciales.

### **3. Engagements**

Les engagements en matière d'environnement suivants définissent la façon dont le CN vise à protéger l'environnement dans lequel il mène ses activités, tout en réduisant son incidence sur ce dernier. Conformément à la présente politique environnementale, nous nous engageons à :

## **FAVORISER LE LEADERSHIP ET LA PERFORMANCE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT**

- Utiliser le système de gestion environnementale (EMS) du CN pour structurer le processus, donner de la formation et communiquer les résultats aux membres du personnel afin de promouvoir le leadership en matière d'environnement et de garantir le respect des règlements, des politiques internes et des pratiques de gestion exemplaires.
- Poursuivre l'amélioration continue en établissant des objectifs et des cibles mesurables, en vérifiant la performance, en effectuant des examens annuels de la gestion de l'environnement et en mettant en œuvre des programmes complets pour traiter, réduire ou prévenir adéquatement les répercussions environnementales de nos activités et de nos installations.
- Appuyer et favoriser une culture de leadership, de collaboration et d'innovation pour permettre au CN de devenir un chef de file du secteur en matière de performance environnementale et de pratiques d'exploitation.
- Utiliser des processus opérationnels pour déterminer et atténuer les répercussions environnementales potentielles liées à toutes les activités, initiatives commerciales, ententes à long terme, fusions, acquisitions et ententes de partenariat du CN.



## **PROTÉGER LES TERRAINS ET LA BIODIVERSITÉ**

- Mener des évaluations des répercussions environnementales et sociales avant de commencer des projets de construction afin de comprendre les risques potentiels pour l'écosystème, la biodiversité et les collectivités ainsi que les mesures d'atténuation nécessaires.
- Concevoir des projets d'immobilisations et d'entretien afin de réduire ou d'éviter les répercussions sur les habitats sensibles et les populations fauniques. Lorsque les répercussions sur ces zones sont inévitables, mettre en œuvre des mesures appropriées pour favoriser l'absence de perte nette des zones d'habitat sensibles.
- Mettre l'accent sur l'entretien préventif, la prévention des déversements et la préparation aux situations d'urgence pour s'assurer que les mesures appropriées sont prises en cas de déraillement, de déversement ou d'autre incident impliquant un rejet dans l'environnement.
- Gérer les systèmes d'eaux pluviales et assurer la qualité de nos rejets d'eau en mettant en œuvre des pratiques d'exploitation exemplaires et des améliorations technologiques pour protéger les ressources naturelles, les espèces aquatiques et les écosystèmes environnants.

## **PROMOUVOIR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, RÉDUIRE LES ÉMISSIONS ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR**

- Optimiser la consommation d'énergie dans tous les aspects de nos activités, y compris les activités ferroviaires, grâce à des améliorations aux immobilisations, à la modernisation de l'équipement, aux technologies d'économie d'énergie et aux pratiques exemplaires.
- Réduire les émissions atmosphériques et les gaz à effet de serre grâce à des initiatives stratégiques, à la collaboration et à des partenariats, y compris l'utilisation croissante de carburants renouvelables et d'énergies de remplacement applicables au secteur ferroviaire.

## **FAIRE PROGRESSER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

- Limiter les déchets à la source en recherchant des solutions d'approvisionnement responsables et en collaborant au sein de la chaîne d'approvisionnement pour opérationnaliser les programmes de récupération des fournisseurs et de responsabilité élargie des producteurs.
- Gérer les déchets de façon responsable, notamment en surveillant les pratiques de production et d'élimination des déchets et en déterminant les possibilités de détournement des déchets des sites d'enfouissement grâce à des solutions de réduction, de réutilisation, de recyclage et de récupération d'énergie.
- Concevoir et entretenir les infrastructures et les équipements du CN et investir dans ceux-ci afin de maximiser leur durée de vie utile et de maintenir la sécurité et l'intégrité du réseau.
- Réduire au minimum la consommation d'eau en cernant et en mettant en œuvre des solutions de réacheminement, de réduction et de recyclage, en plus de traiter toutes les eaux touchées conformément aux exigences réglementaires et aux pratiques exemplaires de gestion interne.



## MOBILISER DES INTERVENANTS, DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

- Mobiliser le personnel, les collectivités et les clients à l'égard de nos programmes ÉcoConnexions, lesquels appuient le CN dans l'atteinte de ses objectifs environnementaux, sociaux et gouvernementaux.
- Établir des relations respectueuses et durables avec les collectivités, les clients, les gouvernements, et les dirigeants et collectivités autochtones, en collaborant de façon proactive avec les personnes qui influent sur les répercussions environnementales de nos activités ou qui pourraient être touchées par celles-ci. Nous nous efforçons de créer et de favoriser des occasions et des solutions mutuellement avantageuses.
- Faire part de notre engagement et de nos efforts en matière d'environnement aux intervenants du CN et aux communautés autochtones.

### 4. Surveillance et production de rapports

- La conformité à la présente Politique sera supervisée conformément aux mécanismes d'évaluation internes applicables et sera révisée périodiquement par le CN. Le CN peut, au besoin, demander des audits externes à des tiers indépendants.
- Quiconque prend connaissance d'une violation de la présente Politique est fortement incité à s'exprimer. Le CN interdit toute mesure de représailles à l'endroit d'une personne parce qu'elle a signalé, de bonne foi, des manquements à la présente Politique, ou déposé une plainte, ou témoigné, contribué ou participé de quelque manière que ce soit à une enquête, à des procédures ou à une audience menées par un organisme gouvernemental chargé de faire appliquer la loi. Les mesures de représailles interdites comprennent notamment le congédiement, la rétrogradation, la suspension, le refus d'embaucher ou de considérer la candidature, le refus d'accorder une considération équitable dans les décisions d'embauche, le refus d'émettre des recommandations d'embauche impartiales, la détérioration des conditions de travail, ou toute autre forme de dénégation d'avantages liés à l'emploi en raison du fait qu'un membre du personnel a signalé une conduite présumée interdite ou a participé à une enquête.

<b>Ligne prioritaire du CN</b>	Tél: <b>1-800-925-5974</b> ou en ligne à <a href="http://www.reportanissue.com">www.reportanissue.com</a>
<b>Ombudsman du CN</b>	Tél : <b>1-866-226-8968</b> Courriel: <a href="mailto:ombudsman@cn.ca">ombudsman@cn.ca</a> <i>Le bureau de l'ombudsman possède une boîte vocale confidentielle où vous pouvez laisser un message jour et nuit.</i>
<b>Service juridique du CN</b>	Tél: <b>1-866-996-6627</b>

- Les résultats de la performance environnementale sont communiqués dans les rapports annuels du CN, ses rapports sur le développement durable, ses présentations sur le développement durable, ses autres divulgations publiques ainsi que sur son site Web.



## 5. Politiques connexes et renseignements supplémentaires

La politique du CN en matière d'environnement est complétée par d'autres politiques, codes et engagements, notamment :

- [Code de conduite du CN](#)
- [Code de conduite des fournisseurs](#)
- [Politique en matière de droits de la personne](#)
- [Programmes ÉcoConnexions du CN](#)
- [Site Web Engagement responsable](#)

---

<b>Version :</b> 1.0	<b>Approuvé par :</b> Chef de l'exploitation
<b>Date d'entrée en vigueur:</b> 2022-08-15	<b>Cycle d'évaluation :</b> Évaluation périodique pour garantir la pertinence continue. Date prévue du prochain cycle d'évaluation : 2023-03-01.

---